

SOLWATT

Programme du Ministre André Antoine
pour développer le solaire photovoltaïque

En Région wallonne



Bilan des énergies renouvelables en Région wallonne

L'Europe a fixé l'objectif d'électricité renouvelable
pour la Belgique à 6 % en 2010



Le Gouvernement précédent avait fixé l'objectif pour la
Wallonie à 8 % d'électricité renouvelable pour 2010

La Wallonie est la Région la plus ambitieuse en matière
d'électricité verte pour 2010 : 8 % tandis que la Flandre
se limite à 6 % et Bruxelles à 2%

Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

Bilan des énergies renouvelables en Région wallonne

Le nombre de certificats verts, qui reflètent la production
électrique à partir d'énergies renouvelables et de cogénération de
qualité est passé de 712.000 (2004) à 823.400 (2005), soit une
progression de 15%. Cela a continué en 2006, les premiers
chiffres de la CWaPE se situent aux alentours du million de
certificats verts pour 2006, soit une augmentation de plus de 17
% par rapport à 2005.



**Globalement, la CWaPE estime que l'objectif de 8 %
d'électricité renouvelable pour 2010 sera dépassé.**

Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

Bilan des énergies renouvelables en Région wallonne

Les principales vedettes de la fulgurante progression du
renouvelable en Wallonie sont la biomasse et l'éolien :



- la production de biomasse a augmenté de 124 % de 2001 à
2005;

- De 1999 à juin 2004 : 17 éoliennes, 23 MW, de juin 2004-
mars 2007 : 43 éoliennes, 61 MW+ permis pour 96 éoliennes,
260 MW. Total 321 MW. En considérant les permis accordés, la
puissance éolienne a été multipliée quasiment par 15 en moins de
3 ans ! L'OBJECTIF 2010 ATTEINT DEPUIS JANVIER 2006
EST DESORMAIS POTENTIELLEMENT LARGEMENT
DEPASSE !!!

Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

Bilan des énergies renouvelables en Région wallonne

Ces bonnes nouvelles ont renforcé l'ambition wallonne : le 30 novembre 2006, le Gouvernement wallon a adopté définitivement l'arrêté relatif à la promotion de l'électricité verte intégrant sur la proposition du Ministre Antoine un quota de **12 %** d'électricité verte pour 2012



Il s'est aussi donné les moyens de ses ambitions :

- 15 ans de soutien au lieu de 10 ans
- 2 CV pour des projets biomasse hors bois innovants (Wanze)
- environ 50 M€ en 5 ans pour de nouveaux investissements verts en réduisant le cadeau fait aux installations historiques.

Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

Bilan des énergies renouvelables en Région wallonne

En dehors des deux poids lourds que sont la biomasse et l'éolien, de nouveaux projets ont vu le jour dans d'autres filières :

- l'hydraulique avec par exemple les barges des Rutten;
- la biométhanisation avec par exemple le projet de Surice;
- les biocarburants à Wanze et Feluy;
- L'énergie solaire ... thermique dont les budgets annuels ont quintuplé avec des résultats exceptionnels: 11 000 m² financés en 2004, le plafond des 20 000 m² financés a été dépassé dès 2005. En 2006, le bilan dépasse les 14 000 m².



Seule la filière photovoltaïque restait exclue de ces développements

Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

Le photovoltaïque : qu'est-ce que c'est ?

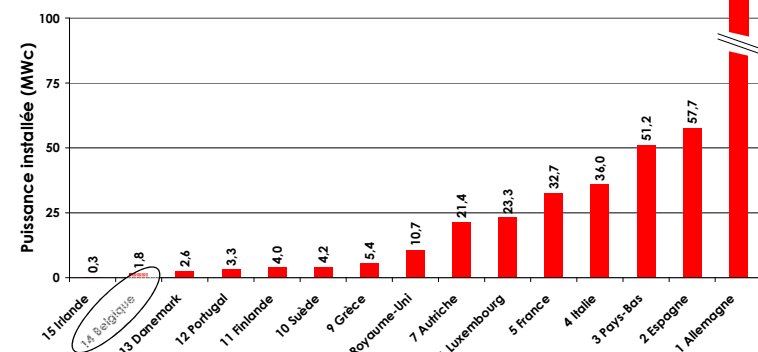
Transformation de l'énergie lumineuse en électricité



Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

Le photovoltaïque en Europe

Puissance installée (cumul fin 2005 en MWc)



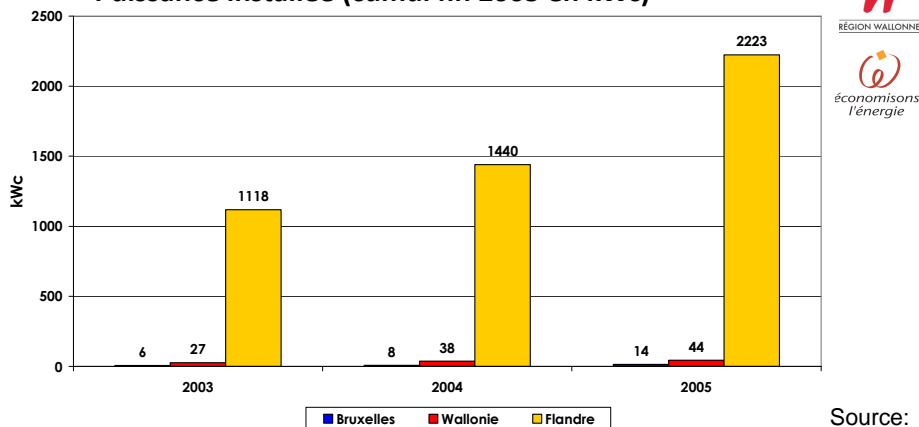
Source: Baromètre PHOTOVOLTAÏQUE - EurObserv'ER, 2005



Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

Le photovoltaïque en Belgique

Puissance installée (cumul fin 2005 en kWc)



Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

Bilan des énergies renouvelables en Région wallonne

Pourquoi la Wallonie a stagné dans cette seule filière ?

Volonté politique en 2003 de mettre en place un mécanisme basé sur la concurrence et le marché favorisant les filières les plus rentables

Le prix encore très élevé des panneaux photovoltaïques

MAIS il s'agit d'une technologie d'avenir, d'où décision d'un plan pour faire démarrer le solaire photovoltaïque en Wallonie :
Le Plan SOLWATT

Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

Plan SOLWATT

1. Dispense du permis d'urbanisme
2. Simplification administrative pour l'obtention du certificat de garantie d'origine (CWaPE)
3. Mise en place d'un facilitateur photovoltaïque
4. Mise en place du projet des « 10 communes photovoltaïques pilotes »
5. Compensation entre les injections et les prélèvements du réseau
6. Fonds structurels dédiés au renouvelable
7. Revalorisation des certificats verts pour l'électricité photovoltaïque

Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

1. Dispense du permis d'urbanisme

- Date: 27 octobre 2005
- L'installation de panneaux photovoltaïques n'est plus soumise au permis d'urbanisme
- en Flandre, si la surface des panneaux représente plus de 20% de la surface de la toiture concernée, il faut demander un permis d'urbanisme !

Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

2. Simplification administrative pour l'octroi de certificats verts

- Date: 03 février 2005 (décret Resa)
- Procédure simplifiée pour l'octroi de la garantie d'origine pour obtenir des certificats verts
 - déclaration sur l'honneur pour les installations photovoltaïques (et autres) d'une puissance de moins de 10 kWc



Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

3. Le facilitateur photovoltaïque

- Date: 1^{er} mai 2006
- Asbl Energie facteur 4 : www.ef4.be
- Mission:
actions de structuration, d'information et de conseil pour aider au développement harmonieux de la filière photovoltaïque en Wallonie



Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

4. Dix communes photovoltaïques pilotes en Région wallonne

- Début: 1^{er} mai 2006
- Projets de démonstration
- Les pouvoirs publics montrent l'exemple
- 2 projets par province
- Réalisation fin 2007, début 2008



Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

4. Dix communes photovoltaïques pilotes en Région wallonne

Les projets sont sélectionnés par un opérateur technique sur base de critères transparents accessibles aux mandataires ainsi qu'au grand public :
<http://energie.wallonie.be>



Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

5. Compensation injections - prélèvements sur le réseau

- Possibilité pour les installations de moins de 10 kWc de "faire tourner leur compteur à l'envers"
- La production d'électricité d'origine photovoltaïque permet donc de réduire directement la facture d'électricité voire de l'annuler complètement !



Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

5. Compensation injections - prélèvements sur le réseau

La CWaPE a remis un avis favorable le 19 janvier 2007.

Une réunion d'information avec les GRD a été organisée à la demande du Ministre

La CWaPE sera chargée de concerter les GRD pour l'adaptation des textes légaux (règlement technique distribution d'électricité)



Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

6. Fonds structurels 2007-2013

Un budget est dédié spécifiquement à l'énergie. Pour des projets solaires photovoltaïques, les moyens consacrés sont:

- 12 M€ (6 FEDER; 6 RW) pour le P.O. convergence
- 8 M€ (4 FEDER; 4 RW) pour le P.O. compétitivité



Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

7. Revalorisation des certificats verts pour le photovoltaïque

- Avant: une installation photovoltaïque recevait 1 certificat vert pour chaque MWh produit
 - Dans le futur: ce sera 5 certificats verts par MWh, pour la production électrique provenant des 5 premiers kWélectriques installés.
 - 1 CV = 90 € au prix actuel du marché
 - Compensation achats/ventes + 5 CV = 620 €/MWh
- ➔ le courant photovoltaïque PRODUIT sera rétribué à plus de 20 fois le prix d'achat de l'électricité grise !!!



Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

7. Revalorisation des certificats verts pour le photovoltaïque

Cette mesure vise à démocratiser l'enjeu du développement durable



Pour participer à l'effort Kyoto:

- Les entreprises disposent des accords de branche
- Les projets industriels verts peuvent s'appuyer sur l'éolien, l'hydro, la biomasse au sens large
- Pour les particuliers, il y a les mesures d'économie d'énergie (primes, audits financés à 100%) et les aides en solaire thermique mais la production d'électricité verte restait inaccessible.

Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

7. Revalorisation des certificats verts pour le photovoltaïque

Le Plan SOLWATT :



- Permet d'améliorer la rentabilité des petites installations de production d'électricité verte pour les citoyens et les TPE
- Constitue un véritable outil de sensibilisation et d'éducation à l'utilisation des énergies renouvelables auprès des familles wallonnes.

Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

Aider les particuliers à investir dans le solaire photovoltaïque

- Le secteur bancaire, se profile de plus en plus sur le marché des prêts liés aux investissements en matière d'énergie auprès des particuliers. **MAIS** il s'agit pour la plupart de prêts à la consommation, sur une période très courte.
- Pour aider les ménages qui n'ont pas les fonds nécessaires pour l'investissement dans les panneaux solaires PV au départ, des **prêts sociaux énergétiques** calqués sur la formule du prêt hypothécaire (durée d'amortissement plus longue qu'un prêt à la consommation), seront mis en œuvre à partir du mécanisme des prêts de la SCWS



Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

Rentabilité pour le particulier qui installe 1 kWc (+- 8 m²)



	Aujourd'hui	Demain
Energie produite annuellement	850 kWh	850 kWh
Coûts		
Coût d'investissement (TVAC 6%)	6360 €	6360 €
Remplacement compteur GRD	900 €	-
Certification garantie d'origine	300 €	-
Déduction d'impôts	- 2600 €	- 2600 €
Coût réel	4960 €	3760 €
Rentrées financières annuelles		
Économies sur la facture d'électricité (0,17 €/kWh)	145 €	145 €
Vente certificats verts	128 € (150 €/CV via Elia)	383 € 90 €/CV via marché CV
Temps de retour	21 ans	7 ans




Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

Rentabilité pour les particuliers

Puissance	1 kWc	2 kWc	5 kWc
Energie produite annuellement	850 kWh	1700 kWh	4250 kWh
<u>Coûts</u>			
Coût d'investissement (TVAC 6 %)	6360 €	12 720 €	31 800 €
Déduction d'impôts	- 2600 €	- 2600 €	-2600 €
Coût réel	3760 €	10 120 €	29 200 €
<u>Rentrées financières annuelles</u>			
Économies sur la facture d'électricité (0,17 €/kWh)	145 €	289 €	723 €
Vente certificats verts (90 €/CV via marché des CV)	383 €	765 €	1913 €
Temps de retour	7 ans	9 ans	11 ans
Auparavant	21 ans	Pas rentable	Pas rentable

Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

Rentabilité pour le particulier qui installe 3 kWc (+- 24 m²)

			
Energie produite annuellement	2550 kWh	2550 kWh	2550 kWh
<u>Coûts</u>			
Coût d'investissement (TVAC 6 %)	19 080 €	19 080 €	19 080 €
Déduction d'impôts	- 2600 €	- 2600 €	- 2600 €
Subvention régionale	-	- 1908 € (-10 %)	- 3000 € (50%, max 3000 €)
Coût réel	16 480 €	14 572 €	13 480 €
<u>Rentrées financières annuelles</u>			
Économies sur la facture d'électricité	434 €	434 €	204 € (pas de compensation)
Vente certificats verts	1149 €	1149 €	384 €
Temps de retour	10,5 ans	9 ans	23 ans

Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

Rentabilité pour les PME

Puissance	1 kWc	3 kWc	5 kWc	10 kWc
Energie produite annuellement	850 kWh	2550 kWh	4250 kWh	8500 kWh
<u>Coûts</u>				
Coût d'investissement	6000 €	18 000 €	30 000 €	60 000 €
Aide à l'investissement (max 40%, 35% dans l'exemple)	Seuil d'investissement	- 10 500 €	- 21 000 €	
Réduction d'impôts (14;5 %, ISOC 33%)	- 287 €	- 861 €	- 1436 €	- 2871 €
Autres avantages fiscaux	Dépend de la situation fiscale de la PME			
Coût réel	5713 €	17 139 €	18 064 €	36 129 €
<u>Rentrées financières annuelles</u>				
Économies sur la facture d'électricité (0,11 €/kWh)	94 €	281 €	468 €	935 €
Vente certificats verts (90 €/CV via marché des CV)	383 €	1149 €	1913 €	2550 €
Temps de retour	12 ans	12 ans	7,5 ans	10 ans
Si l'amortissement de l'installation	8 ans	8 ans	5 ans	5 ans

Mise en œuvre du Plan SOLWATT

- Adoption de l'avant-projet de décret par le Gouvernement en première lecture le 15 février 2007
- Dépôt au Parlement en juillet 07 (après avis divers)
- Adoption de l'AGW d'application d'ici la fin de l'année 2007.
- Le Plan SOLWATT sera pleinement opérationnel dès le 1^{er} janvier 2008 et tout qui investit **ou a investi** déjà dans le solaire PV recevra dès janvier 2008 5 CV par MWh produit.



Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine

Conclusions

- Le Plan SOLWATT : action cohérente de la Région wallonne pour permettre aux pouvoirs publics, aux particuliers, aux entreprises, **d'investir dans une filière d'avenir en matière d'énergie renouvelable**: le solaire photovoltaïque, et de contribuer aux objectifs environnementaux mais aussi d'amélioration de l'indépendance énergétique.
- Ce soutien public doit s'accompagner d'un **développement des activités économiques et de l'emploi** liés à la production de biens et services. Plusieurs sociétés d'assemblage de panneaux solaires PV sont déjà présentes depuis peu en Wallonie (RVK)



RÉGION WALLONNE



économisons
l'énergie

Le plan SOLWATT du Ministre André Antoine